



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/07/08 PROCES VERBAL

Le dix huit juillet deux mille huit, à dix huit heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le onze juillet deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 16

Secrétaire de séance : Jean-Michel REYNIER

Présents :

- *Eyguians* : Stéphanie BOUVIER (suppléante de Monique ROUY), Jacques ROUY
- *Laragne-Montéglin* : Vincent BERCHAUD (suppléant de Martine MEISSIMILLY), Yves JACOB, Jean-Michel REYNIER, Auguste TRUPHEME
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Brigitte LACROIX
- *Le Poët* : Pierre FAY, Alain MONTAY
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON, Danièle VIEUX
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Régis ROUMIEU

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 13/06/08 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Modification des statuts de la CCL
- Réaménagement du bâtiment siège de la CCL / contrats de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique
- Candidature du Pays Sisteronais Buëch au programme INTERREG ALCOTRA
- Désignation des délégués de la CCL au Conseil d'Administration du Pays Sisteronais Buëch / délibération modificative
- Désignation des délégués de la CCL au SMIGIBA / délibération modificative
- Adhésion à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de Vie
- Taxes et produits irrécouvrables
- Budget annexe des déchets ménagers / Virement de crédits
- Budget annexe des déchets ménagers / Amortissement des immobilisations / délibération modificative suite à des erreurs matérielles
- Développement de l'accueil des porteurs de projets / demande de subventions
- Maintien des ateliers collectifs en direction du public de l'Espace Emploi / demande de subventions

- Renforcement du service de mise en relation employeurs-demandeurs d'emploi / demande de subventions
- Questions diverses

➔ **Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité**

1) Modification des statuts de la CCL

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n° 2006-9-12 du 9 janvier 2006, considérant l'intérêt de disposer d'un Conseil Communautaire élargi, le Conseil Communautaire approuve la modification des articles 4 et 5 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais portant sur le nombre de Conseillers Communautaires et la composition du Bureau de la CCL.

Les articles modifiés sont rédigés ainsi qu'il suit :

Article 4 : *Conseil Communautaire*

Le Conseil de la Communauté de Communes est composé de Conseillers Communautaires élus par les Conseils Municipaux de chaque commune associée.

- Communes comptant moins de 1 000 habitants 3 délégués
- Communes comptant entre 1 000 et 5 000 habitants 6 délégués

soit au total 24 conseillers communautaires.

Les Conseils Municipaux des communes associées désignent également des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un ou plusieurs titulaires, en nombre ainsi fixé :

- chaque délégué a un suppléant, soit au total 24 suppléants.

Article 5 : *Bureau de la CCL*

Le Bureau du Conseil de Communauté est composé de membres élus par le Conseil de Communauté lors de sa séance d'installation et répartis comme suit :

- 1 Président
- 6 Vice-Présidents (conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Chaque commune doit être représentée au Bureau.

Les délégués communautaire qui ne sont pas Vice-Présidents de la Communauté de Communes mais qui exercent le mandat de Maire d'une commune membre sont systématiquement membres associés du Bureau sans voix délibérative.

Les autres articles restent inchangés.

2. Réaménagement du bâtiment siège de la CCL / contrats de maîtrise d'oeuvre et de contrôle technique

Par délibération en date du 29 avril 2005 le Conseil Communautaire avait décidé d'engager une opération de réaménagement du bâtiment siège de la CCL.

Une consultation a été lancée concernant le choix du maître d'œuvre du projet et du bureau chargé du contrôle technique.

Pour la maîtrise d'œuvre, 3 candidats ont adressé une offre (Michelle PELLISSIER, Eric GERNEZ et Evelyne COUDOULET)

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation (prix, valeur technique et délais de réalisation) a été présentée par Michelle PELLISSIER pour un montant de 8.925 € HT.

Pour le contrôle technique 3 candidats ont adressé une offre (APAVE, SOCOTEC et VERITAS)

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation (prix et valeur technique) a été présentée par VERITAS pour un montant de 1.950 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un marché avec Michelle PELLISSIER pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement du bâtiment siège de la CCL et avec VERITAS pour le contrôle technique de ces mêmes travaux.

3. Candidature du Pays Sisteronais Buëch au programme INTERREG ALCOTRA

Le Pays Sisteronais-Buëch souhaite voir l'émergence d'un projet porté dans le cadre du programme de coopération INTERREG-ALCOTRA. Ce projet se fixe comme objectif l'amélioration des capacités d'intervention et de régulation des déchets, sur l'ensemble du Pays Sisteronais-Buëch.

Le Conseil Communautaire décide :

- de soutenir et d'appuyer la démarche du Pays Sisteronais-Buëch dans le cadre de ce projet inscrit dans la mesure 2.1 du programme INTERREG-ALCOTRA ;
- de confier au Pays Sisteronais-Buëch la mission de représenter les intérêts de la Communauté de Communes du Laragnais dans l'exécution de ce projet.

4. Désignation des délégués de la CCL au Conseil d'Administration du Pays Sisteronais Buëch / délibération modificative

Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil Communautaire a désigné ses délégués au Conseil d'Administration du Pays Sisteronais Buëch.

Les délégués actuels sont :

- représentants de la CCL
 - titulaire : Auguste TRUPHEME
 - suppléant : Roger FEBVRE
- représentants des maires du Laragnais
 - titulaire : Patricia MORHET RICHAUD
 - suppléant : Alain MONTAY

M. Auguste TRUPHEME étant déjà membre du Conseil d'Administration du Pays, en tant que Conseiller Général, il est proposé de procéder à la nomination de nouveaux délégués pour représenter la CCL au Pays.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité :

- délégués de la CCL au Pays Sisteronais Buëch :

- titulaire : Patricia MORHET RICHAUD
 - suppléant : Roger FEBVRE
- délégués des maires du Laragnais au Pays Sisteronais Buëch
- titulaire : Alain MONTAY
 - suppléant : Charles AILLAUD

5. Désignation des délégués de la CCL au SMIGIBA / délibération modificative

Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil Communautaire a désigné ses délégués au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA). Les délégués actuels sont :

Titulaires :

- Monique ROUY
- Patricia MORHET RICHAUD
- Yves JACOB

Suppléants :

- Jacques ROUY
- Brigitte LACROIX
- Auguste TRUPHEME

Pour répondre à la demande des conseillers municipaux de Laragne Montéglin, le Président propose de désigner un autre délégué pour suppléer M. Yves JACOB au SMIGIBA.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Jean-Paul JOUVE délégué suppléant de la CCL au SMIGIBA à la place de M. Auguste TRUPHEME.

5. Adhésion à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de Vie

Le Président propose que la CCL adhère à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de Vie. Cette association diffuse des documents, organise des colloques, débats et journées d'informations, apporte une assistance technique aux collectivités et prépare les visites des jurys du Concours de Fleurissement.

Le Conseil Communautaire :

- accepte que la CCL adhère à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de vie ;
- autorise le Président à mandater la cotisation d'adhésion 2008 qui se monte à 250 €.

6. Taxes et produits irrécouvrables

Le Président donne lecture à l'Assemblée d'un état des produits irrécouvrables de Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL.

Le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits dont le produit s'élève à 378,00 € pour l'état du 24 juin 2008 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7. Budget annexe des déchets ménagers / Virement de crédits

Le Conseil Communautaire décide de procéder au virement de crédits suivant, en section de fonctionnement du budget annexe des déchets ménagers :

- Au 6152 (entretien biens immobiliers) : diminution de crédit de 1.160 €
- Au 654 (pertes sur créances irrécouvrables) : augmentation de crédits de 500 €
- Au 042 – 6811 (dotation aux amortissements sur immobilisations) : augmentation de crédits de 660 €

8. Budget annexe des déchets ménagers / amortissement des immobilisations / délibération modificative suite à des erreurs matérielles

Le Conseil Communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit la durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Catégorie de biens : camion Mercedes

Imputation budgétaire : 2182

Durée d'amortissement : 20 ans

Liste des biens concernés :

Désignation des biens	N° inventaire	Date d'acquisition	Valeur initiale
Camion Mercedes	OM 011 VEH	18/01/07	150.217,60 €

Catégorie de biens : magasin de stockage des DDM et bennes 300 m3

Imputation budgétaire : 2188

Durée d'amortissement : 20 ans

Liste des biens concernés :

Désignation des biens	N° inventaire	Date d'acquisition	Valeur initiale
Magasin déchets dangereux des ménages	OM 014 MAT	22/02/07	14.063,76 €
Bennes 30 m3 + cadre filet	OM 015 MAT	28/03/07	15.634,11 €

Le Conseil Communautaire décide en outre que tous les biens d'une valeur inférieure ou égale à 500 € seront amortis en 1 an. Les biens concernés sont les suivants :

Désignation des biens	N° inventaire	Date d'acquisition	Valeur initiale
Conteneurs à ordures ménagères	OM 012 MAT	18/01/07	478,50 €
Bac à ordures ménagères	OM 016 MAT	06/09/07	194,95 €

Le Conseil Communautaire précise que :

- 1) les subventions reçues pour financer les investissements amortissables seront transférées progressivement à la section de fonctionnement du budget ;
- 2) la quote-part de subvention transférée sera égale au montant de la subvention rapporté à la durée d'amortissement du bien auquel elle se rapporte (voir tableaux récapitulatifs ci-dessous) :

Biens concernés : magasin DDM (OM 014 MAT)			
Origine de la subvention et imputation budgétaire	Date d'encaissement de la subvention	Valeur initiale de la subvention	Durée d'amortissement
Région / 1312	08/01/08	5.000 €	20 ans

Bien concerné : camion Mercedes (OM 011 VEH)			
Origine de la subvention et imputation budgétaire	Date d'encaissement de la subvention	Valeur initiale de la subvention	Durée d'amortissement
Etat / 1311	02/08/07	44.857,14 €	20 ans
Département / 1313	11/04/07	25.120 €	20 ans

Suite à des erreurs matérielles, la présente délibération annule et remplace la délibération en date du 14 avril 2008.

9. Développement de l'accueil des porteurs de projet / demande de subventions

Un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises a été créé l'année dernière à l'Espace Emploi Formation. Cette action consiste à mettre à disposition des porteurs de projet un dispositif d'accompagnement à la création.

Le Président propose de développer cette action :

- en renforçant le dispositif par un suivi post-crétion ;
- en intensifiant les mises en relation des porteurs de projets avec les autres structures départementales spécialisées dans la création / reprise / transmission, en leur proposant de plus nombreuses permanences sur le territoire laragnais ;
- en conviant les porteurs de projet à des réunions d'information sur la création ;
- en organisant des rencontres entre les porteurs de projet afin de créer une synergie de groupe.

Le coût de cette action est estimé à 5.011 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- | | | |
|--|---|---------|
| • Etat (FNADT et DDR 2 ^{ième} part) | } | 4.009 € |
| • Région | | |
| • Autofinancement : | | 1.002 € |

Le Conseil Communautaire :

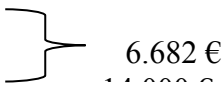
- approuve le projet de développement d'un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises ;
- sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part et du FNADT / Relais de Services Publics) et de la Région PACA pour la réalisation de cette opération ;
- s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où les financements attribués seraient inférieurs aux montants sollicités ;
- s'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

10. Maintien des ateliers collectifs en direction du public de l'Espace Emploi / demande de subventions

Des ateliers collectifs (ateliers sur les techniques de recherche d'emploi, formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, formation à distance en bureautique et en biologie, cours de français et d'alphabétisation) ont été mis en place à l'Espace Emploi Formation / Relais de Services Publics. Le Président propose de maintenir ces ateliers qui répondent à un réel besoin et permettent de faciliter le retour à l'emploi.

Le coût de cette action est estimé à 8.352 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- Etat (FNADT et DDR 2^{ième} part)
 - Région
- 
- 6.682 €
- Autofinancement : 1.670 €

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de maintien des ateliers collectifs en direction des publics de l'Espace Emploi Formation / Relais Services Publics ;
- sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part et du FNADT / Relais de Services Publics) et de la Région PACA pour la réalisation de cette opération ;
- s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où les financements attribués seraient inférieurs aux montants sollicités ;
- s'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

11. Renforcement du service de mise en relation employeurs –demandeurs d'emploi / demande de subventions

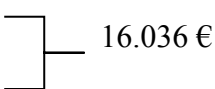
Le Président propose de pérenniser les actions conduites par l'Espace Emploi Formation / Relais de Services Publics en renforçant le service de mise en relation employeurs – demandeurs d'emploi. Il s'agit de centraliser les offres et les demandes d'emploi au niveau local afin de faciliter la mise en relation, proposer un service de qualité (référant unique pour le 1^{er} accueil) et évaluer les besoins du territoire à partir des difficultés rencontrées (être force de proposition).

Un premier volet de l'action est en cours (sensibilisation des partenaires et création d'une base de données mise à jour régulièrement des demandeurs d'emploi inscrits à l'Espace Emploi).

Le deuxième volet de l'action consiste à mieux faire connaître l'Espace Emploi auprès des entreprises et de certains publics éloignés de l'emploi et de la formation. Cette démarche passe par l'envoi de publipostages aux entreprises et à l'ensemble de la population locale, l'organisation de journées portes ouvertes et la mise en œuvre de démarches d'informations directes auprès des employeurs potentiels du territoire.

Le coût de cette action est estimé à 20.045 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- Etat (FNADT et DDR 2^{ième} part)
 - Région
- 
- 16.036 €
- Autofinancement : 4.009 €

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de renforcement du service de mise en relation employeurs – demandeurs d'emploi dans le cadre de l'Espace Emploi Formation ;
- sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part et du FNADT / Relais de Services Publics) et de la Région PACA pour la réalisation de cette opération ;
- s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où les financements attribués seraient inférieurs aux montants sollicités ;
- s'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

12. Questions diverses

→ Espace Emploi Formation Création

A cause des intempéries et des dégâts occasionnés par la crue de la Durance, les Conseillers Municipaux de Monétier Allemont n'ont pas pu assister aux réunions de présentation de l'Espace Emploi Formation Création organisées au printemps. Il est donc proposé que les employés de l'Espace Emploi se déplacent à Monétier Allemont pour présenter ce service en introduction d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Vincent BERCHAUD demande qu'une réunion d'information spéciale soit également organisée à l'Espace Emploi à l'attention des arboriculteurs.

→ Informations sur les marchés passés selon la procédure adaptée en application de la délibération du 14/04/08 :

Le Président informe l'Assemblée qu'il a procédé à la signature d'avenants aux marchés suivants (en application des dispositions prévues au règlement de consultation des marchés correspondants) :

- Avenant au marché signé avec Gros Environnement pour l'enlèvement, le transport, le conditionnement et le rachat des cartons (marché notifié le 20/04/06 pour un coût annuel estimatif de 5.359,40 € HT). Cet avenant couvre la période du 20/04/08 au 19/04/09.
- Avenant au marché signé avec Alpes Assainissement pour le transport des emballages souillés de déchets dangereux des ménages (marché notifié le 11/05/06 pour un coût annuel estimatif de 1.650 € HT). Cet avenant couvre la période du 11/05/08 au 10/05/09.

→ Fête de la Lumière :

Lors du vote du budget, le Conseil Communautaire a attribué une subvention de 200 € à l'association QUASAR pour réaliser une étude en vue de la création d'un événementiel sur le thème de la lumière dans la vallée du Buëch.

La stagiaire qui est chargée de cette étude invite la CCL à une présentation du diagnostic qu'elle a établi et des entretiens qu'elle a conduits le 31 juillet à 18h00 à la salle communale de la Bâtie Montsaléon.

→ Recrutement d'un médiateur informatique :

11 candidatures ont été reçues pour l'emploi de médiateur informatique créé par délibération en date du 13 juin 2008.

La commission des ressources humaines et la commission des NTIC se réuniront jeudi 24 juillet à 9h00 au siège de la CCL pour examiner ces candidatures et fixer les modalités d'entretien et de tests à faire passer aux candidats.

→ Gestion financière du service d'élimination des déchets :

Une réunion d'information suivie d'un débat sur la gestion financière du service d'élimination des déchets sera organisée par la CCL à l'attention de tous les conseillers municipaux le lundi 8 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Laragne Montéglin.

Vincent BERCHAUD demande que soient intensifiées les actions de sensibilisation au tri sélectif, en particulier en direction des jeunes adultes. Il souhaite également que la CCL réfléchisse à la mise en place de conteneurs de tri pour les associations (comités des fêtes) dans le cadre des manifestations festives organisées sur le territoire.